



KPMG S.A.  
Parc Eurochannel  
Rue Louis Blériot  
76370 Neuville Les Dieppe  
France

Téléphone : +33 (0)2 35 82 87 21  
Télécopie : +33 (0)2 35 40 22 98  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Association Maison Jacques  
Prévert*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Association Maison Jacques Prévert  
Rue Montigny - 76200 Dieppe  
*Ce rapport contient 18 pages*  
Référence : CDY



KPMG S.A.  
Parc Eurochannel  
Rue Louis Blériot  
76370 Neuville Les Dieppe  
France

Téléphone : +33 (0)2 35 82 87 21  
Télécopie : +33 (0)2 35 40 22 98  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Maison Jacques Prévert

Siège social : Rue Montigny - 76200 Dieppe

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Maison Jacques Prévert,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Jacques Prévert relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités de comptabilisation des produits de participation des usagers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

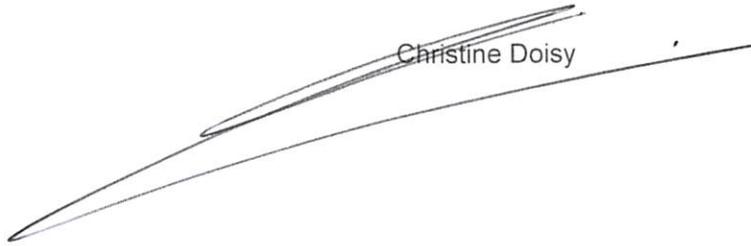
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuville les Dieppe, le 7 mai 2019

KPMG S.A.



Christine Doisy

## BILAN AU 31/12/2018

ACTIF		2018			N -1	PASSIF		2018	N -1
		Brut	Amorts & Provisions	Net					
Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 434,20	6 321,40	112,80	0,00	Fonds propres	FONDS PROPRES		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Fonds des investissements	990,92	990,92
	- Installations techniques	33 380,22	31 761,66	1 618,56	5 194,39		Réserves renouvellement des immobilisations	12 235,88	13 360,88
	- Matériel outillage	696,91	696,91	0,00	0,00		Réserves de Trésorerie	956,90	0,00
	- Matériel outillage sociaux pédagogiques	58 510,94	53 229,65	5 281,29	7 185,41		Réserve pour projet éducatif	6 671,19	6 671,19
	- Installations générales	2 312,43	2 252,03	60,40	91,94		Report à nouveau (Débiteur)	0,00	-28 762,59
	- Matériel de transport	2 465,05	718,97	1 746,08	2 362,35		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE MJP</b>	971,36	29 719,49
	- Matériel de bureau et informatique	10 144,30	8 094,16	2 050,14	1 274,18		Subventions d'investissements	4 026,12	10 559,06
	- Mobilier de bureau	38 637,99	28 428,15	10 209,84	8 344,35		<b>TOTAL</b>	25 852,37	32 538,95
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 097,07		1 097,07	1 097,07		Provisions pour risques et charges	PROVISIONS	
<b>TOTAL</b>	153 679,11	131 502,93	22 176,18	25 549,69	Provisions Droits Retraite	163 855,92		149 998,41	
Actif circulant	AUTRES CREANCES					Dettes financières	Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédits	4 206,96	5 694,78
	Créances clients et comptes rattachés	90 520,17	5 472,47	85 047,70	131 380,98		Emprunts et Dettes bancaires		0,00
	<b>TOTAL</b>	90 520,17	5 472,47	85 047,70	131 380,98		<b>TOTAL</b>	4 206,96	5 694,78
Comptes de régularisation	DISPONIBILITES	215 500,17		215 500,17	137 540,26	Dettes	DETTE		
	<b>TOTAL</b>	306 020,34	5 472,47	300 547,87	268 921,24		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 848,98	24 662,34
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	180,00		180,00	0,00		Dettes fiscales et sociales et autres dettes	76 599,82	70 127,45
<b>TOTAL GENERAL</b>		459 879,45	136 975,40	322 904,05	294 470,93	<b>TOTAL GENERAL</b>		322 904,05	294 470,93

## COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES	2018	N -1	PRODUITS	2018	N -1
ACHATS	108 062,77	111 319,66	PARTICIPATIONS DES USAGERS	63 102,70	66 595,22
SERVICES EXTERIEURS	43 337,01	43 242,19	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	834 716,79	831 320,28
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	119 975,77	91 463,72	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 931,88	62 987,68
IMPOTS ET TAXES	24 273,84	20 796,97	PRODUITS FINANCIERS	63,08	22,53
CHARGES DE PERSONNEL	607 984,19	622 405,23	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 958,82	4 848,63
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 804,00	10 804,00	REPRISES SUR AMORTISSEM. & PROVISIONS	569,90	1 201,66
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	15 280,55	19 304,63	TRANSFERTS DE CHARGES	2 340,36	2 364,70
DOTATIONS PROVISIONS	13 951,56	17 257,63	REPORT SUBV. NON UTILISE S/EX. ANT.		
CHARGES FINANCIERES	10,12	10,61			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 032,36	3 016,57			
<i>EXCEDENT DE L'EXERCICE</i>	<i>971,36</i>	<i>29 719,49</i>	<i>DEFICIT DE L'EXERCICE</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>947 683,53</b>	<b>969 340,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>947 683,53</b>	<b>969 340,70</b>

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR FFMJC	0,00	0,00	PRESTATION EN NATURE - VILLE DE DIEPPE	0,00	0,00
ADMINISTRATEURS / PRESIDENT	7 492,50	4 434,50	ADMINISTRATEURS / PRESIDENT -MJP	7 492,50	4 434,50
BENEVOLES / ANIMATEURS STAGIAIRES	4 966,50	2 670,00	BENEVOLES / ANIMATEURS STAGIAIRES - MJP	4 966,50	2 670,00
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL	99 191,95	76 834,50	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL - MJP	99 191,95	76 834,50
<b>TOTAL MISE A DISPOSITION GRATUITE</b>	<b>111 650,95</b>	<b>83 939,00</b>	<b>TOTAL CONTRIBUTION EN NATURE</b>	<b>111 650,95</b>	<b>83 939,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 059 334,48</b>	<b>1 053 279,70</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 059 334,48</b>	<b>1 053 279,70</b>
----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------

**MAISON JACQUES PREVERT**

**\*\*\***

**Compte de Résultat**

**Bilan**

**Annexe**

**Au 31/12/2018**

*Maison Jacques Prévert  
Rue Montigny  
76 200 DIEPPE*

# L'ANNEXE

## 1-1 – Evènements principaux

Notre dossier contrat de projet 2018/2021 a été déposé en novembre 2017 à la Caf Seine-Maritime pour le renouvellement de notre agrément Centre Social. Notre agrément a été renouvelé pour la période 2018/2021.

Une convention de mise à disposition d'un personnel municipal – Monsieur DUMOUTIER Stéphane - agent administratif 2<sup>ème</sup> classe, a été conclue entre la Ville de Dieppe et la Maison Jacques Prévert pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

La Maison Jacques Prévert rembourse trimestriellement le montant de la rémunération et les charges sociales versées par la Ville de Dieppe ainsi que les charges résultant du traitement de l'agent.

Pour honorer cette mise à disposition, la Maison Jacques Prévert s'est vu allouer un complément de subvention de 34 900 € en 2018 par la Ville de Dieppe.

## 1-2 - Evènements Post clôture

Dans un souci de stabilité et afin de répondre pleinement aux orientations et actions menées par les secteurs Petite Enfance et Enfance/Jeunesse, les trois personnels embauchés en début et courant d'année 2018 en CDD à temps partiel dont un avait été étendu à temps complet dans le courant de l'année, ont été reconduits en CDI au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (décision du CA au 14/12/2018).

## 1-3 – Principe – Règles et méthodes comptables

### 1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### 1.1.2

### 1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

### Modalité de comptabilisation des participations usagers

Les droits payés par les usagers couvrent la période de septembre à juin. Compte tenu de la date de clôture au 31/12, les droits acquis sont constatés à hauteur de 1/3 en produits de l'exercice et 2/3 en produits perçus d'avance.

### 1.1.3

### 1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 1.1.4

### 1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 2 – Bilan

### ACTIF

#### → Les immobilisations incorporelles et corporelles

Mode et durée d'investissement

NATURE	DUREE	MODE
Les logiciels	1 an	Linéaire
Les matériels et outillages	5 à 8 ans	Linéaire
Les matériels et outillages sociaux	5 ans	Linéaire
Le matériel de transport (Occasion)	2 à 4 ans	Linéaire
Le matériel de bureau	4 à 5 ans	Linéaire
Le mobilier de bureau & de salles d'activités	4 à 10 ans	Linéaire

#### → Les acquisitions de l'exercice

11 906

Logiciel – Fournisseur ABIS	225
Mat. & outillage Soc. Pédag. – Fournisseurs ABIS – BUT – ROYELOISIRS	3 538
Mat. Bureau & Informatique – Fournisseur ABIS	1 596
Mobilier de Bureau/Salle d'activités – Fournisseur ABIS	6 547

#### → Variation des Immobilisations et des Amortissements

Immobilisations brutes	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Logiciels	11 573	225	5 365	6 433
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 573</b>	<b>225</b>	<b>5 365</b>	<b>6 433</b>
- Installations techniques matériel d'activités	61 520		28 139	33 381
- Matériel et outillage	15 672		14 975	697
- Matériel et outillage sociaux pédagogiques	68 442	3 538	13 469	58 511
- Installations générales agencement aménagement	21 362		19 049	2 312
- Matériel de transport	17 315		14 850	2 465
- Matériel de bureau et informatique	43 146	1 596	34 598	10 144
- Mobilier de bureau	34 526	6 547	2 435	38 638
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>261 983</b>	<b>11 681</b>	<b>127 515</b>	<b>146 149</b>
- Bons de souscription Crédit Coopératif	686			686
- Parts sociales CAMIF	111			111
- Dépôt de garantie TOTAL	300			300
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 097</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 097</b>
<b>Total actif immobilisé brut</b>	<b>274 653</b>	<b>11 906</b>	<b>132 880</b>	<b>153 679</b>

Amortissement des immobilisations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Logiciels	11 573	113	5 365	6 321
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 573</b>	<b>113</b>	<b>5 365</b>	<b>6 321</b>
- Installations techniques	56 325	3 576	28 139	31 762
- Matériel et outillage	15 672		14 975	696
- Matériel et outillage sociaux pédagogiques	61 257	5 442	13 469	53 230
- Installations générales agencement aménagement	21 270	32	19 049	2 252
- Matériel de transport	14 953	616	14 850	719
- Matériel de bureau et informatique	41 872	820	34 598	8 094
- Mobilier de bureau	26 182	4 682	2 435	28 428
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>237 531</b>	<b>15 168</b>	<b>127 515</b>	<b>125 181</b>
- Bons de souscription Crédit Coopératif				0
- Parts sociales CAMIF				0
- Dépôt de Garantie TOTAL				0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total amortissement de l'actif immobilisé</b>	<b>249 104</b>	<b>15 281</b>	<b>132 880</b>	<b>131 503</b>

→ **Les immobilisations financières**

Les immobilisations sont constituées :

- de parts sociales CAMIF	111	
- de bons de souscription au Crédit Coopératif (Ouverture de compte)	76	
- de parts au Crédit Coopératif (Emprunt 2014)	610	
- Dépôt de garantie TOTAL	300	
<b>Soit :</b>		<b>1 097</b>

→ **Créances douteuses**

Deux factures de l'association « Les Petits débrouillards » restent impayées au 31/12/2015 : F11/14 de 2 364€ et F13/15 de 3 584.32 €. Le TGI de Rennes en date du 05/09/2016 a notifié que cette créance était admise en créance chirographaire et la modalité d'apurement de celle-ci serait la suivante :

- Remboursement à 100% des sommes dues sans intérêts ou pénalités de retard à courir sur 10 ans, le premier dividende étant versé un an après l'adoption du plan, soit en 2018 ; selon l'échéancier proposé.

La provision pour dépréciation est à : **5 472**

→ **Les produits divers à recevoir**

Créances non payées	8 113	
Subventions 2018 Ville de Dieppe	25 336	
Prestations 2018 CNAF - CAF	34 664	
Produits à recevoir « UNIFORMATION » 2018	16 935	
<b>Soit :</b>		<b>85 048</b>

Toutes ces créances sont dues à moins d'un an.

→ **Disponibilités**

Comptes courants - Epargne/Placement	211 011	
Caisse Générale M.J.P.	4 489	
<b>Soit :</b>		<b>215 500</b>

## PASSIF

→ **Réserves de trésorerie**  
Selon la décision de l'affectation de l'excédent 2017, son montant s'élève à : **957**

→ **Fond des investissements**  
Son montant n'a pas bougé, il reste à : **991**

→ **Réserve de renouvellement des immobilisations**  
La reprise sur provision pour investissement pour 2018 s'élève à 1 125 €. Celle-ci passe donc de 13 361 € à **12 236 €**.

→ **Réserve pour projet Associatif**  
Son montant n'a pas bougé, il reste à : **6 671**

### → **Affectation du résultat**

L'excédent 2017 de 29 719.49 € a été affecté :  
D'une part, sur le compte report à nouveau débiteur pour 28 762.59 €, ce qui le ramène à 0 € ;  
D'autre part en réserve de trésorerie pour le solde, soit **956.90 €**.

→ **Subvention d'investissement**  
En cours d'amortissement : **4 026**

→ **Provision pour litige**  
Pas de litige connu en 2018.

### → **Provision pour risques et Charges**

- **Provision Droits à la Retraite**  
Passe de 149 998 € à **163 856 €**.

La Convention Collective Nationale de l'Animation prévoit une indemnité de mise à la retraite calculée à l'égal de l'indemnité de licenciement pour motif personnel. L'Avenant 123 de la CCNA du 17/12/2008 modifie les conditions de calcul. Cette indemnité est portée à un quart de mois de salaire par année de présence puis un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes. Aussi, l'indemnité conventionnelle est augmentée d'une prime de 1/10<sup>ème</sup> de mois de salaire par année pour la période comprise entre l'âge de départ et 65 ans.

Les nouvelles provisions sont constituées de :

#### → Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite s'élève à **163 856 €** (Taux de charges moyen = 45%).

Ce montant a été évalué en tenant compte des critères suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans (Départ volontaire)
- Estimation d'un Turn Over moyen
- Taux d'actualisation = 1.30 %

La dotation pour l'année 2018 s'élève à : **13 952**  
Dans un même temps cette provision a été diminuée du fait de la démission de M. Cyril LECANU au 21 mars 2018, soit :

→ ***Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédits***

Il s'agit :

d'un prêt accordé par la CAF de Seine-Maritime dans le cadre de l'aide pour 1 dossier investissement, soit 4 207 €.

*Cette dette est à plus de 5 ans pour 4 207 €.*

→ ***Dettes fournisseurs et comptes rattachés***

Il s'agit des factures fournisseurs dues au 31 décembre 2018, ainsi que les factures non parvenues mais concernant 2018,

**38 849**

*Ces dettes sont à moins d'un an.*

→ ***Dettes fiscales et sociales et autres dettes***

Il s'agit essentiellement des dettes sociales et fiscales au 31 décembre 2018,

Soit :

**76 600**

*Ces dettes sont à moins d'un an.*

→ ***Produits constatés d'avance***

Ils sont composés de :

- Cotisations (annuelles) ateliers artistiques

13 540

Soit :

**13 540**

### 3 - Compte de résultats

#### **PRODUITS**

##### → *Participation des usagers*

Droits payés par les usagers pour la participation aux activités	39 880	
Bons Loisirs/Bons de Vacances ou aides personnalisées	15 457	
Autres Produits d'activités annexes	7 566	
Locations	200	
Soit :		63 103

##### → *Subventions d'exploitation :      Fonctionnement MJP      -      Sur missions*

- ETAT/ASP - Rbt. CAV			11 855
- VILLE – Fonctionnement Général	270 000		
- VILLE – Mise à disp. Personn. Munic.	34 900		
- VILLE – CEJ Alsh Broglie		58 056	
- VILLE – PEL. - BTE		18 390	
- VILLE – Politique Ville		11 900	
- VILLE - CEJ            - P. Enfance		75 725	
- Fable		44 900	
- CAF – Fonds Locaux CS		31 000	
- Fonds Territoriaux CS		15 400	
- Sur Projets Jeunesse		18 000	
- REAAP		2 500	
- CNAF Prestations Alsh - Enfance 6/11	8 569		
- PE 3/6		3 149	
- Jeunesse 12/17	5 046		
- CNAF - Prestation Animation globale	66 693		
- Prestation Animation coll. familles	22 313		
- Prestation Lieux Parents/Enfants	14 635		
- Conseil Général – Centre Social	9 856		
– Schéma Dép. Enf. Fam.		26 612	
– Projets Génération 3.0		43 500	
- Projet Moments de filles		1 000	
- DDCS - Politique de la Ville		7 600	
- DRDJS – JEP		8 500	
- Conseil Régional – 2 Postes FONJEP	12 118		
- PAVA	3 500		
- Subvention Ets SODINEUF HLM		9 000	
Soit :			834 717

##### → *Autres produits de gestion courante*

- Adhésions		1 103	
- Quote-part de subvention		7 658	
- Gestion des missions		10 804	
- UNIFORMATION Rbt. des formations		21 367	
Soit :			40 932

<b>→ Produits financiers</b>		
- Intérêts Comptes Epargne/Placement		63
<b>→ Produits exceptionnels</b>		
- Produits Divers S/Ex. Ant. – Parts Familles S/Accueils	601	
- CAF - ajust. Prest. Alsh & LAEP 2017	1 478	
- KPMG – Ajust. Fact. Exercice 2017	41	
- Divers	63	
- Produits de cession des éléments d’actifs - vente Console/Minibus	3 215	
- Autres produits exceptionnels sur l’exercice	560	
<b>Soit :</b>		<b>5 959</b>
<b>→ Reprise sur provision pour risques et charges</b>		
La provision pour mise à la retraite concernant le salarié Monsieur LECANU Cyril, a été reprise suite à sa démission au 21 mars 2018,	94	
Le remboursement de la dette des Petits Débrouillards s’effectue selon la modalité d’apurement prévu. Pour les années 2017 & 2018	476	
<b>Soit :</b>		<b>570</b>
<b>→ Transferts de charges</b>		
- CPAM - Remboursements Indemnités Journalières	1 190	
- Divers	1 150	
<b>Soit :</b>		<b>2 340</b>
 <b><u>CHARGES</u></b>		
<b>→ Achats</b>		
Les principaux postes concernent :		
- Prestations payées pour des interventions spécifiques	56 804	
- Achats divers sur animations	51 259	
<b>Soit :</b>		<b>108 063</b>
<b>→ Services extérieurs</b>		
- Sous-traitance	750	
- Locations Véhicules	9 622	
- Locations diverses	17 558	
- Entretien et réparations - PC bureaux	370	
- Mini bus	1 380	
- Assurance	7 019	
- Documentation générale	4 613	
- Maintenance	1 673	
- Frais séminaires	352	
<b>Soit :</b>		<b>43 337</b>
<b>→ Autres services extérieurs</b>		
- Personnel municipal mis à disposition	34 900	
- Honoraires S/Activités Artistiques (L. Messenger)	14 175	
- Honoraires Commissariat aux Comptes - KPMG	7 980	
- Voyages et déplacements sur activité	9 354	
- Réceptions/Publicité (frais d’accueils sur animations – Frais CA & AG)	8 182	
- Frais formations personnels	19 977	
- Frais divers de fonctionnement	25 408	
<b>Soit :</b>		<b>119 976</b>

→ **Impôts et Taxes**

- Taxe sur les salaires	14 795	
- Taxe part employeur formation professionnelle continue	8 704	
- Autres impôts	775	
<b>Soit :</b>		<b>24 274</b>

*Le nouveau logiciel Paie calcule l'abattement d'une façon automatique, seule la taxe nette due est enregistrée.*

→ **Charges de personnels**

- Salaires	449 409	
- Charges	158 575	
<b>Soit :</b>		<b>607 984</b>

→ **Autres charges de gestion courante**

Ce sont les 9% des charges de fonctionnement du budget Petite Enfance (Cf. Explication Classe Autres Services Extérieurs)		<b>10 804</b>
--	--	---------------

→ **Dotations aux amortissements**

Dotation des immobilisations en fonction du plan d'amortissement		<b>15 280</b>
--	--	---------------

→ **Dotations aux provisions**

Provision retraite (Dont dotation Charges Sociales)		<b>13 951</b>
---	--	---------------

→ **Charges d'intérêts**

Intérêts des emprunts	1	
Agios bancaires	9	
<b>Soit :</b>		<b>10</b>

→ **Charges exceptionnelles**

- <i>Charges diverses S/Ex.Ant.</i>		
Dû factures fournisseurs non connus à la clôture du bilan 2017	175	
Audiens – Ajustement cotisations 2015	145	
- <i>Pertes sur exercices antérieurs</i>		
Orange – Non remboursement Avoirs 2016	493	
Uniformation – Ajust. S/formation BPJEPS Robin & autres S/plan	2 184	
- <i>Autres Charges sur l'exercice</i>	35	
<b>Soit :</b>		<b>3 032</b>

## 4 - Effectif

Sur l'année 2018, en référence à la DSN 2018, il est recensé 40 salariés différents.

<b>EFFECTIFS</b>	<b>Personnel Physique</b>	<b>Plein temps</b>	<b>½ tps et +</b>	<b>-½ tps</b>	<b>A la journée</b>	<b>ETP</b>
Cadre	1	1				1.00
Employés – Contrats CDI	16	11	3	2		12.26
Contrats CDD	6	1	5			2.79
Contrats aidés – CAV	1	1				0.84
CEE (Contrats d'Engagement Educatif)	16				16	1.41
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>18.30</b>
Mise à dispo. personnel municipal facturé	1	1				
Autres personnels municipaux non facturés	4			4		

Soit un effectif moyen sur l'année 2018 de 23.25 salariés.  
En ETP (Equivalent Temps Plein) : 16.89 (Hors CEE)

## 5 – Engagements hors Bilan

Néant

## 6 – Rémunérations et avantages en nature des cadres dirigeants

« En application de l'article 20 de la loi N° 2006 – 586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 0 € en 2018.

## 7 – Contributions volontaires non exhaustives

Les contributions volontaires valorisables sont comptabilisées au pied du Compte de Résultat, elles concernent :

- Les prêts de salles et matériels consentis par l'Association (Annexe 1)
- Bénévolat et stagiaire sur accueils de la MJP (Annexe 1)
- Bénévolat membres du CA (Annexe 1)

Les contributions volontaires non valorisables ne sont pas comptabilisées. Elles concernent :

- La mise à disposition des locaux par la Ville
- Le personnel municipal « techniciens de surface » mis à notre disposition
- Les charges de consommation d'énergie relatives aux locaux mis à notre disposition

La Ville ne nous a pas transmis les montants liés à la valorisation de ces charges.

**- Annexe 1 -**

**DETAIL BUDGET SOCIAL 2018**

**VALORISATION PRETS DE SALLES**

<b>DESIGNATION DES SALLES</b>	<b>Valeur locative 17</b>	<b>Valeur locative 18</b>	<b>Arrondi à</b>	<b>Nombre de location</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
Salle Polyvalente	435.69	442.24	442.25	162	71 644.50
Salle de Réunion 1	87.11	88.41	88.40	88	7 779.20
Salle d'activité (Génération 3.0)	57.94	58.81	58.80	71	4 174.80
Salle d'activités (S. Créa)	49.03	49.77	49.75	10	497.50
Salle d'activités (Cuisine)	49.03	49.77	49.75	23	1 144.25
Salle d'activités (Poterie/salle Petits)	49.03	49.77	49.75	14	696.50
Hall d'entrée	294.48	298.90	298.90	40	11 956.00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>408</b>	<b>97 892.75</b>

**VALORISATION MATERIELS D'EXPOSITION – SONORISATION - MINIBUS**

Valeur forfaitaire de location 162.40 €

8 prêts sur l'année 2018

**Soit : 1 299.20 €**

**VALORISATION ANIMATEURS BENEVOLES ET/OU STAGIAIRES NON REMUNERES SUR NOS ACCUEILS**

Prix de journée TTC 90.30 €

1 stagiaire en formation d'Animatrice Développement Social et Familial

Nombre de journées d'accueils : 55

**Soit : 4 966.50 €**

**VALORISATION ADMINISTRATEURS / PRESIDENT**

Dans le cadre de leur présence aux séances AG, CA, bureaux, commissions, comité de pilotage, réunions partenaires...

- 6 CA & 1 AG de 2h30 à raison de 7 administrateurs présents à chaque séance, soit 4 532.50 €
- 9 Bureaux – Commissions de 2h30 à raison de 3 administrateurs présents à chaque séance, soit 2 497.50 €
- 5 réunions partenaires... de 2h30 à raison de 1 administrateur présent à chaque séance, soit 462.50 €

**Soit : 7 492.50 €**